

ESAT Blanquefort

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL
DISPOSITIF ESAT DE TRANSITION MESSIDOR

LIVRET D'ACCUEIL

L'Adapei 33

L'Adapei 33 est **une association de parents** qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.

L'Adapei 33 a signé **une convention de franchise avec l'Association Messidor**, pour accompagner 50 personnes fragilisées par le handicap psychique sous la forme d'un ESAT de Transition à Blanquefort.

La Section locale Métropole

La Section locale est le relais de proximité pour les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches.

Elle est gérée et animée par **des parents bénévoles**.

Le Délégué à l'Action Associative est votre interlocuteur privilégié sur l'ESAT.

Vos contacts associatifs :

Responsable de la Section locale Métropole :

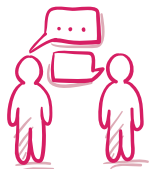
Claudine Bardou

Tél. 06 18 02 80 98 - claudine.bardou@adapei33.com

Délégué à l'Action Associative de l'ESAT Blanquefort :

Joël Launay

Tél. 06 04 53 44 00 - joel.launay@adapei33.com



L'Adapei en quelques chiffres



2 300

Personnes accompagnées



9 500

Proches concernés



620

Adhérents



1 200

Professionnels



Vous, ou l'un de vos proches, venez d'intégrer un établissement de l'Adapei 33.

C'est une grande responsabilité pour nous, que nous exerçons depuis 1958.

A côté d'une expertise forte de l'accompagnement, nous affichons des valeurs auxquelles nous sommes attachés : éthique, solidarité et tolérance.

Vous avez votre mot à dire sur l'application au quotidien de ces valeurs ; nous comptons sur vous et sur votre implication.

Je reste à votre écoute,

Philippe Béguerie

Président de l'Adapei 33



Bienvenue à l'ESAT de Blanquefort

Vous venez d'intégrer le dispositif ESAT de transition Messidor du site de Blanquefort.

Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour que votre accompagnement se déroule dans les meilleures conditions possibles, et de faciliter votre adaptation au sein de votre nouveau lieu de travail.

L'équipe Messidor reste à votre écoute et à celle de vos proches pour toutes les questions que vous pouvez vous poser.

L'équipe Messidor

L'Association gestionnaire Messidor

L'association Messidor a été créée en 1975 à Lyon. Elle gère des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) qui relèvent du travail protégé et des Entreprises Adaptées (EA) qui ont le statut d'entreprise du milieu ordinaire de travail.

L'idée fondamentale de Vincent Verry en créant Messidor en 1975, est basée sur un principe humaniste : "Toute personne, souffrant de difficultés psychiques et sociales, conserve un potentiel toujours vivant, qui demande à être

entendu, mais qui demande également à s'exercer".

Depuis l'origine la vision est la même, celle de considérer le travail comme moyen de rétablissement des personnes en situation de handicap psychique. Messidor accompagne aujourd'hui plus de 700 personnes en situation de handicap psychique.

Messidor s'attache à travailler avec d'autres associations œuvrant dans le même secteur du handicap psychique et de réinsertion sociale et professionnelle.

Quelles personnes interviendront dans votre accompagnement ?

Le Responsable de l'Unité de Réentraînement par le Travail (RURT)

Il a pour mission d'observer/évaluer lors de l'Atelier de Validation à l'Entrée vos capacités de travail et vos motivations.

Le Responsable de l'Unité de Production (RUP)

Il est responsable du dynamisme de son unité de production. À ce titre, il encadre une équipe de travailleurs en situation de transition, dont vous faites partie.

Son objectif est votre remise au travail et l'intégration progressive de vos repères, votre formation et le suivi de votre progression.

Il est le principal référent de votre parcours. Il est sur le versant technique-professionnel.

Le Coordonnateur de Parcours d'Insertion (CPI)

Il travaille en lien permanent autour de votre projet. Il intervient en appui du RUP.

Il veille à la cohérence de votre parcours et assure le lien avec le réseau médico-social pour maintenir l'équilibre de cette reconstruction et de votre rétablissement.

Il mesure vos acquis pour rendre compte des évolutions et informe la CDAPH.

Il a un rôle de médiateur. Il est positionné sur le versant de la démarche d'insertion globale, en cohérence avec votre environnement.



La convention de Franchise, un engagement réciproque entre l'Adapei 33 et l'Association Messidor

Une convention de franchise sociale a été signée avec l'Association Messidor pour accompagner 50 personnes fragilisées par le handicap psychique sous la forme d'un ESAT de Transition.

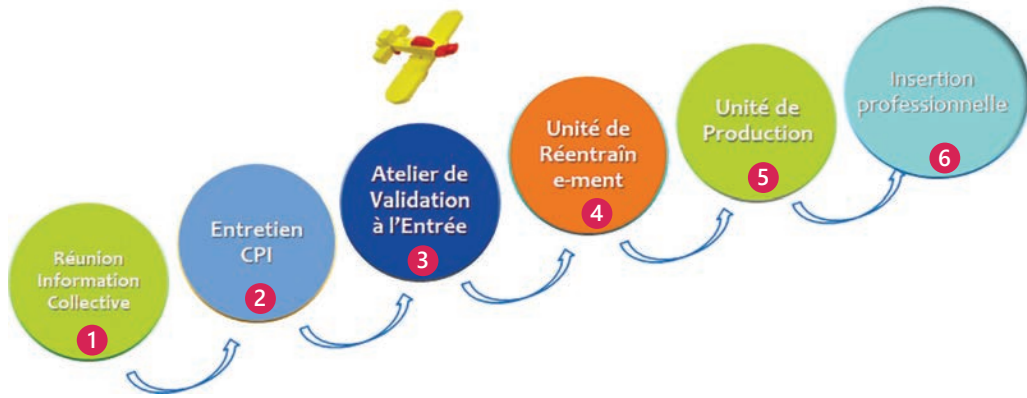
L'Adapei va bénéficier du savoir-faire de plus de 40 ans de l'association Messidor pour offrir aux personnes fragilisées psychiquement un mode d'accompagnement par le travail vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

En tant qu'ESAT de Transition par le travail, Messidor propose une voie de rétablissement pour les personnes en situation de handicap psychique selon un temps de passage adapté au rythme de la personne, pour l'accompagner à construire, étape par étape, sa propre réponse en termes de projet professionnel et/ou social.

Il met en place les moyens pour préparer les personnes à une entrée réussie en milieu ordinaire de travail.



Les étapes clés de votre accompagnement



1 La réunion d'information collective

C'est l'étape préalable à une entrée dans un parcours de transition.

Vous êtes convié(e) à une réunion qui permet :

- La présentation du projet social d'insertion,

les secteurs d'activités, l'organisation de travail (le double accompagnement Coordonnateur de Parcours d'insertion / Responsable de l'Unité de Production) etc...

- La remise du dossier de candidature.

2 L'entretien avec le Coordonnateur de Parcours d'Insertion

Lors du retour de votre dossier de candidature complet, un entretien est organisé avec le coordonnateur de parcours d'insertion.

Il permet de voir avec vous, différents points essentiels à la

réussite et la sérénité de votre parcours. Il permet d'évaluer, votre degré de motivation pour une reprise d'activité, mais aussi votre niveau d'autonomie sur le plan du soin, du logement et du transport.

3 L'Atelier de Validation à l'Entrée (AVE)

D'une durée de deux semaines à temps plein, sous forme de Mise en Situation en Milieu Professionnel en Établissement et service d'aide par le travail (MISPE), l'AVE vous permet :

- D'observer / évaluer vos capacités à reprendre un travail en milieu ordinaire,

- De mieux se connaître pour envisager un projet réaliste qui vous convienne.

Le bilan effectué à l'issue de l'AVE permet de définir si vous pouvez et si vous voulez continuer votre parcours au sein de l'ESAT de Transition.





5 L'Unité de Production (UP)

L'unité de production est la cellule de base de l'activité économique et de l'activité d'insertion. C'est dans ce cadre que va se faire votre mise en situation de travail productif et la poursuite de votre évolution professionnelle.

Le choix de l'activité support se fait en fonction de vos désirs, de l'avis de l'encadrement et des capacités d'accueil.



4 L'Unité de Réentraînement au travail (UR)

L'objectif est de vous préparer à travailler en unité de production pour vous permettre de retrouver confiance en vous.

Comment ?

- Avec une mise en mouvement de vos capacités de travail et de changement,
- Dans le respect du cadre de travail,
- Avec des entretiens réguliers avec le Coordonnateur de Parcours d'Insertion (CPI) et le Responsable de l'Unité de Réentraînement au Travail (RURT).

Un travail adapté à vos capacités

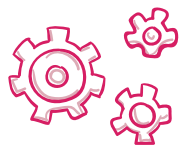
- Pas d'obligation de rendement
- Un temps de travail adaptable
- Une base horaire de 3 jours/semaine

L'ESAT de transition Messidor vous propose les activités support suivantes :

- Prestation extérieure
- Espace vert
- Hygiène et propreté

Ces activités support restent une mise en situation de travail et sont compatibles avec d'autres choix de métiers exprimés par la personne. L'expérimentation dans d'autres secteurs d'activités fait partie du parcours proposé.

Si la pratique du temps partiel peut-être nécessaire, il est possible qu'à ce moment du parcours, vous puissiez expérimenter un passage à temps plein, afin de tester votre résistance et ainsi exprimer davantage vos champs de compétences.



La transition vers la sortie du dispositif

Un parcours individuel, fortement balisé

En entrant dans une unité de production, vous vous engagez dans un parcours individualisé qui doit vous permettre de progresser, par étape, afin de vous adapter, vous stabiliser, et de maîtriser et être capable d'élaborer un nouveau projet professionnel.

Grâce à un double encadrement (Responsable d'unité de Production et Coordonnateur

de Parcours d'Insertion) et des entretiens réguliers, vous avez les moyens de reconstruire vos capacités de travail à partir des objectifs fixés ensemble.

Toutes les ressources offertes par le travail sont sollicitées pour enrichir ce processus : évolution dans le poste, changement éventuel d'activité, formations qualifiantes, stage en entreprise...

6 La construction du projet professionnel

Durant le parcours de transition, les stages en entreprises et les mises à disposition seront recherchés afin de faciliter le rapprochement avec le milieu ordinaire du travail.



Le contact avec des clients, la connaissance d'activités nouvelles, des environnements humains et des techniques diversifiées favorisent :

- Une meilleure connaissance et maîtrise de soi
- La confiance en soi
- La capacité d'adaptation
- La qualification professionnelle
- Le rapprochement avec le milieu ordinaire du travail

C'est dans ce temps que les bases de la future insertion professionnelle vont se construire.

7 La sortie du dispositif - L'insertion en entreprise

La recherche d'emploi intervient dans la dernière phase du balisage du parcours, lorsque savoir-être, savoir-faire et autonomie ont été préalablement validés par le CPI et le RUP.

Vous avez réalisé des stages ou des mises à disposition qui ont confirmé votre projet professionnel préalablement construit et défini.

Après une formation aux techniques de recherche d'emploi, Messidor vous accompagne dans votre recherche d'emploi, en coordination avec les structures d'insertion (Pôle emploi, Cap emploi, etc...).

Les exigences du postes et vos capacités sont prises en compte afin de répondre au mieux à la demande de l'entreprise.

Votre démarrage en entreprise est favorisé par un stage et/ou une formation sur le poste, en situation de travail.

L'employeur est conseillé sur le choix de la mesure d'aide à l'embauche et nous participons à sa mises en place.



Sécurisation de votre parcours

Dès lors qu'un CDI est signé, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par la [plateforme départementale d'emploi accompagné en Gironde "Handamos"](#) afin de sécuriser votre parcours professionnel.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour vous permettre d'obtenir et de vous maintenir dans emploi, sur le marché du travail.

Cet accompagnement sur le long terme vous concerne mais aussi l'employeur.

Pour les personnes qui ne pourront pas mettre en œuvre un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail, elles seront orientées vers une structure adaptées à leurs besoins et à leurs capacités (ex. ESAT, structure soignante, etc...).

Les services de proximité

Selon vos besoins, vous pouvez bénéficier de prestations proposées par d'autres établissements et services de l'Adapei 33, ou par d'autres associations présentes sur le territoire.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le SAVS accompagne des personnes qui vivent en logement autonome, ou qui ont le projet de vivre en autonomie. Il peut par exemple intervenir au domicile familial. Il répond à la volonté des personnes de vivre à domicile en leur permettant d'acquérir une autonomie dans la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Les Groupes d'Entraide Mutuelle et Club

Les Groupes d'Entraide Mutuelle et Club accueillent toutes celles et ceux qui ne veulent plus être seuls et qui souhaitent se retrouver pour discuter, partager des moments de détente et des activités autour d'un café, pour organiser les activités et les sorties que les personnes souhaitent faire ensemble.

GEM Métamorphose

- 📍 Château Margaut
412, cours de la Libération
33400 Talence
- ☎ 05 56 37 32 11
- @ gemetamorphose_33@orange.fr

Le clubHouse Bordeaux

- 📍 82 rue Fondaudège
33000 Bordeaux
- ☎ 09 70 97 16 50
- @ bordeaux@clubhousefrance.org





Vos droits

Le Comité d'éthique

Depuis 2021, l'Adapei 33 s'est dotée d'un Comité d'éthique pour prévenir et répondre aux risques liés aux non-respect de ses valeurs fondamentales.

Le Comité d'éthique est une instance interdisciplinaire et consultative qui permet de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions, à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

Toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, membres de la famille, salariés, partenaires...) peuvent saisir le Comité d'éthique face à une situation complexe et singulière qui vient se confronter à des valeurs ou des principes d'intervention.

Comment saisir le Comité d'éthique ?

- Par mail : comite.ethique@adapei33.com
- Par formulaire sur le site internet : adapei33.com
- Par courrier à : Adapei 33 - Comité d'éthique
Bureaux du Lac II - Bât. R -39 rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex

Votre personne de confiance

Vous avez le droit de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance vous aide à connaître et à comprendre vos droits.

La personne de confiance vous aide à exprimer vos choix. Elle est votre porte-parole, par exemple lors de votre projet personnalisé ou lors de vos rendez-vous médicaux.

Vous pouvez choisir votre personne de confiance parmi vos proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.



La bientraitance & la maltraitance

L'Adapei33 suit les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Ces recommandations garantissent le respect de vos droits, de vos choix et la personnalisation de votre accompagnement. **C'est ce qu'on appelle la bientraitance.**

Depuis fin 2024, l'Adapei 33 a mis en place une stratégie de bientraitance et sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance. Vous et/ou votre famille pouvez signaler une situation de maltraitance via une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés.

☎ **05 24 99 03 54**

@ **maltraitance@adapei33.com**

Cette adresse mail et ce numéro de téléphone sont affichés dans tous les établissements.

Les informations qui arriveront sur ce numéro de téléphone ou messagerie seront transmises au service qualité de l'Adapei 33.

Il existe aussi un numéro court mis en place par l'État pour signaler les actes de maltraitance commis sur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : ☎ **3977**

Vous êtes **victime** ou **témoin** d'un acte de maltraitance ?

Agissez, signalez !



Personnes accompagnées - Familles

☎ 05 24 99 03 54

@ maltraitance@adapei33.com

Professionnel(le)s

☎ Faites une déclaration d'événement indésirable (EI)

Personnes âgées
personnes
handicapées



La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**



Victimes ou témoins, appelez le :
3977

Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.

L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)

Chaque personne accompagnée à l'Adapei33 a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Médicales
- Éducatives (dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux vous connaître tout au long de votre parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Airmes.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour votre accompagnement.

Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque vous quitterez l'ESAT, vous pourrez partir avec votre dossier pour un autre établissement. Sinon, l'ESAT ne conservera ces données, que pendant 5 ans.

Si vous souhaitez consulter votre dossier :

- **Pour un accès partiel** : vous pouvez vous connecter à Airmes avec le code d'accès fourni sur demande au coordonnateur de l'établissement.

- **Pour voir l'ensemble du dossier**, faites une demande écrite à la direction de l'ESAT. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations.

Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui vous concernent, en adressant votre demande au directeur de l'établissement.



Règlement Général sur la Protection des Données

Parce que vous êtes au cœur de votre parcours et de l'Association, l'Adapei33 vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre accord pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications.

Vos recours en cas de non-respect de vos droits

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision qui concerne votre accompagnement, vous pouvez faire un recours en suivant le processus ci-dessous : d'abord en contactant le directeur de l'établissement et jusqu'au défenseur des droits si nécessaire.



1. CONTACT DIRECTEUR

Contactez le directeur de l'établissement ou du service à l'oral ou à l'écrit



2. CONTACT DIRECTION GÉNÉRALE ADAPEI 33

39, rue Robert Caumont, Bureaux du Lac II Bâtiment R, 33049 Bordeaux l'Adapei ou par mail à siege@adapei33.com



3. CONTACT MÉDIATEUR EXTERNE

Contactez un médiateur externe (personnes qualifiées) mandatées par le Conseil départemental de la Gironde

- Par téléphone au 05 56 99 66 99
- Par courrier : Département de la Gironde DGAS/PSA/DAPA/SESPH Personnes qualifiées Immeuble Gironde Égalité CS 71223 - 1 esplanade Charles De Gaulle 33074 Bordeaux Cedex
- Par courriel : personnesqualifiees@gironde.fr



4. CONTACT DÉFENSEUR DES DROITS

M. Lin Daubech : ☎ 09 69 39 00 00
www.defenseurdesdroits.fr

Votre participation au Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un groupe de personnes élues parmi les personnes accueillies, les familles, les professionnels et les membres de l'association.

Il permet de participer concrètement à la vie de l'ESAT en faisant des propositions d'améliorations sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités de l'établissement et le règlement de fonctionnement.



En ESAT, les CVS sont dotés d'un budget permettant aux ouvriers de réaliser des projets tout au long de l'année (Chèques vacances, chèque cadeau pour Noël...)

Vos obligations

Absences



Tous vos rendez-vous extérieurs doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors de vos heures de travail.

Dans tous les cas vous devez prévenir votre moniteur et/ou le secrétariat de toute absence non-prévue, au plus vite.

☎ 05 56 49 40 07

En cas d'arrêt de travail, vous devez envoyer votre arrêt maladie (le document que vous remet votre médecin) au secrétariat de l'ESAT dans les 48h,

Soit par mail à : esat.blanquefort@adapei33.com

Soit par courrier à : **ESAT Métropole Blanquefort**
48, rue Jean Duvert
33290 Blanquefort

Santé



A la signature de votre contrat de soutien et d'aide par le travail, vous passerez une visite médicale à la médecine du travail.

Elle est obligatoire et aura lieu tous les 3 ans maximum.

Les informations pratiques



Jours d'ouverture

L'ESAT est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.



Ouverture du secrétariat et contacts

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h45.

Comment contacter l'ESAT ?

- ✉ ESAT de transition Messidor
48 rue Jean Duvert
33290 Blanquefort
- @ esat.blanquefort@adapei33.com
- ☎ Secrétariat : 05 56 49 40 07



Transport

Vous avez la possibilité de venir avec les transports en commun :

- en train jusqu'à Blanquefort
- en tram C arrêt Gare de Blanquefort
- en bus ligne 22, 37 et 38

Vous pouvez également venir par vos propres moyens.



Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées au fonctionnement de l'établissement sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui vous est remis à votre arrivée.





Restauration

Vous avez la possibilité de manger sur place. Dans ce cas le prix du repas est de 3,57 € par repas, qui vous sont prélevés sur votre salaire.

Vous pouvez également rentrer chez vous déjeuner, en respectant le délai de pause.

Assurance Responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'ESAT pour tous les ouvriers. Elle couvre les dommages que vous pourriez causer de manière involontaire.

Assurance maladie et assurance santé complémentaire

Vous bénéficiez de la couverture de l'assurance maladie.

Vous devez adhérer à une assurance santé complémentaire.

Cela s'appelle une mutuelle.

Vos congés

Vous avez droit à 28 jours de congés par an que vous devez prendre du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour que l'ESAT puisse organiser le travail en votre absence, vous devez poser vos congés avant de vous absenter.

► Comment poser vos congés ?

Vous devez compléter une fiche de demande d'absence et la remettre responsable d'unité de production.



Votre rémunération

L'ESAT est une institution médico-sociale, financée par l'État, et non une entreprise.

A ce titre, vous n'êtes pas assimilé à un salarié de droit commun, soumis au code du travail, mais à un usager d'une structure médico-sociale.

Vous êtes rémunérés dès le début de votre période d'essai.

Vous cotisez à l'URSSAF et bénéficiez de la sécurité sociale pour les risques maladie, accident du travail et retraite. Vous cotisez à la CPM pour votre retraite complémentaire.

En fonction de votre situation, vous pouvez également percevoir des aides :

- **L'Allocation Adulte Handicapé**

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est une aide financière qui vient compléter votre rémunération de l'ESAT. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

- **La Prime d'activité**

La prime d'activité est un complément de revenu mensuel pour des personnes qui travaillent.

Elle est versée par la caisse d'Allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (Msa).

Elle est calculée en fonction des revenus et du nombre de personnes dans le foyer.



Contacts utiles

Siège Adapei 33

39 rue Robert Caumont, Les bureaux du Lac II - Bât. R
33049 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 11 11 11 - www.adapei33.com

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

1 esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux
Tél. 05 56 99 66 99 - www.mdph33.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Rue des Frères Portmann, 33000 Bordeaux
Tél. 01 84 90 36 46 - www.ameli.fr

Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Rue du Dr Gabriel Péri - 33078 Bordeaux - Tél. 05 56 43 50 00 - www.caf.fr

Action Logement

10 rue Esprit des Lois - 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 43 75 00 - www.actionlogement.fr

Tribunal d'Instance

30 Rue des Frères Bonie, 33000 Bordeaux - Tél. 05 47 33 90 00

Annexes au livret d'accueil

Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission

- Le règlement de fonctionnement de l'ESAT
- Le Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT)
- La charte des droits et libertés
- Le droit à l'image
- Le Règlement Général sur la protection des données (RGPD)
- L'information sur la désignation de la personne de confiance
- Le plan d'accès à l'établissement

Sur l'organisation de l'établissement

- L'organigramme de l'ESAT

Les documents de présentation de l'Adapei 33

- Le flyer de la Section locale Métropole
- Le Projet associatif

A - Z

Lexique des abréviations

AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
APL :	Aide Personnalisée au Logement
ARS :	Agence Régionale de Santé
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CDAPH :	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSAT :	Contrat de Soutien et d'Accompagnement par le Travail
CVS :	Conseil de la Vie Sociale
ESAT :	Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
FH :	Foyer d'Hébergement
GEM :	Groupe d'Entraide Mutuelle
LF :	Logement-Foyer
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA :	Protection sociale du monde agricole et rural
PCH :	Prestation de Compensation du Handicap
RAE :	Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
RQTH :	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
STP :	Section à temps partiel
UH :	Unité d'Hébergement
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience

Actualités
Agenda
Informations
Parutions
Offre de services
Etc...



Retrouvez l'Adapei 33 sur



adapei33.com
entreprise.adapei33.com

Crédits photos ® - Les photos de ce livret d'accueil ont été prises sur les établissements du pôle Travail et Insertion professionnelle de l'Adapei 33

Adapei 33

Bureaux du Lac II - Bât. R

39, rue Robert Caumont

33049 Bordeaux Cedex

siège@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11

